

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ (Deuxième lecture) - (n° 2933)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 47

présenté par

M. Brottes, M. Gaubert, Mme Massat, Mme Filippetti, Mme Fioraso, Mme Erhel,  
Mme Le Loch, M. Grellier, Mme Coutelle, M. Villaumé, M. Jibrayel, M. Dumas, M. Gagnaire,  
M. Goldberg, Mme Got, M. Le Bouillonnet, M. Manscour, M. Le Déaut, M. Letchimy,  
Mme Maquet, Mme Marcel, M. Marsac, M. Mesquida, M. Peiro, M. Pupponi,  
Mme Robin-Rodrigo, M. Lefait, Mme Langlade, M. Jean-Claude Leroy,  
M. Jean-Michel Clément, M. Valax, M. Cazeneuve, M. Destot, M. Lesterlin,  
M. Goua, Mme Reynaud  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 2**

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 18 par les mots :

« , après information de la Commission de régulation de l'énergie. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à imposer une information préalable de la CRE avant l'offre publique de vente de l'excédent des garanties de capacités détenues par un fournisseur.